

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-044114-136

DATE : LE 26 JUIN 2013

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me CHANTAL FLAMAND
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION AMENDÉE DE:

NEWLAND FOODS NORTH AMERICA INC.
Débitrice

et

RICHTER ADVISORY GROUP INC.
Syndic/Requérant

JUGEMENT

- [1] LA COUR, sur la requête en ratification de la proposition amendée déposée au bureau du Séquestre officiel;
- [2] ATTENDU que les créanciers présents à l'assemblée tenue le 19 avril 2013 ont majoritairement approuvé les termes de cette proposition amendée, tel qu'il appert d'une copie du procès-verbal de la susdite assemblée;
- [3] ATTENDU que dans son rapport concernant cette proposition amendée, le syndic conclut que celle-ci est avantageuse pour les créanciers de la masse;

[4] VU les dispositions de l'article 58 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

[5] **PAR CES MOTIFS:**

[6] **RATIFIE** la proposition amendée que NEWLAND FOODS NORTH AMERICA INC. débitrice a soumise à ses créanciers lors de l'assemblée tenue le 19 avril 2013.

COPIE CONFORME


GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): CHANTAL FLAMAND
REGISTRAIRE

/jp

Me Neil H. Stein
STEIN & STEIN
Procureur du syndic